



Fév.17

MAISON de JUSTICE et du DROIT

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

rue de la Sous-Préfecture

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél. 04.79.56.83.54

mjd.st-jean-de-maurienne@justice.fr

OUVERTURE AU PUBLIC :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour Qui ? Pour Quoi ?

La Maison de Justice et du Droit est ouverte à tous

- Pour obtenir gratuitement des réponses à vos questions, de nombreux partenaires (conciliateur de justice, association d'aide aux victimes, juriste du logement, avocats, délégué du défenseur des droits, juristes généralistes...) proposent, sur rendez-vous, des temps de permanence afin de vous guider et de vous renseigner. Aux heures d'ouverture de la MJD venez prendre rendez-vous auprès de l'agent d'accueil ou téléphonez au 04.79.56.83.54.
- L'agent d'accueil est également habilité à vous délivrer des formulaires administratifs (dossier de PACS, dossier d'aide juridictionnelle, requête auprès du juge aux affaires familiales, attestation de témoin, déclaration au greffe du tribunal d'instance, injonction de faire, injonction de payer, constitution de partie civile, dossier de demande d'ouverture d'un régime de protection, demande de convocation devant le conseil de prud'hommes, requête devant le tribunal administratif, renonciation à succession, demande de copie d'une décision de justice...)

Les Permanences

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice intervient dans les domaines suivants :

- litige opposant un consommateur à un professionnel,
- litige entre un fournisseur et un client, contestation d'une facture,
- difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent,
- querelle de voisinage, problèmes de mitoyenneté et de copropriété,
- litige entre propriétaire et locataire ou entre locataires

La conciliation permet de rechercher un accord amiable et ainsi d'éviter une action en justice en ayant recours à une procédure simple, rapide et gratuite.

Depuis le 01/01/17, pour les litiges de moins de 4000€, une conciliation gratuite préalable doit être systématiquement tentée avant toute action en justice, sous peine de rejet d'office de la demande par le Juge.

Permanence sur rendez-vous le vendredi de 14h à 17h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'A.R.S.A.Vi-73

Association de Réinsertion Sociale et d'Aide aux Victimes

Vous ou un de vos proches avez été **victime d'une infraction pénale** (agression, escroquerie, accident de la circulation...). Vous ne savez pas comment faire valoir vos droits, à qui vous adresser, à qui en parler ? Le Service d'Aide aux Victimes d'infractions pénales est là pour vous accompagner et vous propose un soutien confidentiel et gratuit avec :

- Des entretiens d'information et d'orientation vers les différents acteurs professionnels (avocats, médecins, services sociaux...)
- Un accompagnement psychologique
- Une aide à la constitution des dossiers d'indemnisation CIVI et SARVI

→ Pour une information juridique, contactez le 04.79.32.03.19 ou le 06.48.57.25.11 le mardi après-midi et le vendredi matin

→ Pour un soutien psychologique, prenez rendez-vous au secrétariat au 04.79.32.43.75

Vous pouvez également contacter le bureau d'aide aux victimes par mail :

bavallbertville-arsavi@orange.fr

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DES DEUX SAVOIE

vous propose une consultation gratuite de notaires qui répondront à vos questions dans les domaines suivants : Droits de Succession, Contrat de Mariage, PACS, Modification d'un droit de passage, Acquisition d'un Bien Immobilier...

Permanence sur rendez-vous le 4ème Jeudi tous les 2 mois de 14h00 à 17h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'ADIL

Association Départementale d'Information sur le Logement

Un juriste vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants :

- Vous êtes Locataire ou Propriétaire d'un logement locatif
 - Conseils en matière de Contrat de Location, État des lieux, Loyer, Charges Locatives, Entretien et Réparations, Loyers impayés, Aides au Logement...
- Vous envisagez d'Accéder à la Propriété, de Faire Construire
 - Informations sur les contrats passés avec les professionnels : Agent Immobilier, Notaire, Constructeur, Syndic...
- Simulations de Financement

Permanence sur rendez-vous 2 jeudis par mois de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

Le DÉLÉGUÉ du DÉFENSEUR des DROITS

vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants :

- Litige avec une Administration ou un Service Public
- Lutte contre les discriminations
- Défense des droits des enfants
- Déontologie de la Sécurité

Permanence sur rendez-vous le 2ème jeudi du mois de 09h00 à 16h00

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

LE CIDFF

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Un juriste vous informe et vous conseille gratuitement dans les domaines suivants :

Séparation – Famille - Droit - Formation - Création d'Activité – Harcèlement – Violences - Égalité Femmes/Hommes - Emploi

Permanence sur rendez-vous le 3ème mardi du mois de 9h à 12h

Prenez rendez-vous au CIDFF par téléphone au 04.79.33.96.21

L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'ALBERTVILLE

Vous êtes non imposable, le Barreau des Avocats d'Albertville organise des consultations juridiques gratuites à la Maison de Justice et du Droit lors desquelles vous pourrez rencontrer un Avocat et lui soumettre votre question.

Permanence sur rendez-vous le 3ème mercredi du mois de 14h00 à 16h30

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'U.D.A.F.

Union Départementale des Associations Familiales de la Savoie

- Vous souhaitez des **informations juridiques sur la curatelle, la tutelle,**
- La sauvegarde de justice, les mesures d'accompagnement social personnalisé,
- Le mandat de protection future, les mesures d'accompagnement judiciaire :

Permanence sur rendez-vous le 1er mardi des mois impairs de 10h à 12h

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

- Vous vous séparez/divorcez et vous avez un(des) enfant(s),
- Vous souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants,
- Vous devez régler une succession et vos relations avec les autres membres de la famille sont difficiles :

Un Médiateur Familial peut vous aider à dépasser le conflit, à renouer le dialogue et trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Renseignements sur rendez-vous le 1er mardi des mois pairs de 9h à 12 h

Prenez rendez-vous auprès de l'Agent d'Accueil à la Maison de Justice et du Droit sur place ou par tél. au 04.79.56.83.54 (heures d'ouverture en 1^{ère} page)

L'A.T.M.P. SAVOIE

Association Tutélaire des Majeurs Protégés

Mission de Conseil : l'ATMP informe les personnes sur les différents régimes de protection, les conditions d'ouverture d'une mesure

Mission de Soutien : l'ATMP aide à l'exercice de la mesure en informant les tuteurs et curateurs sur leurs obligations

Vous souhaitez des informations juridiques sur les mesures de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle), une aide pour les démarches à effectuer :

Permanence sur rendez-vous le 2ème jeudi des mois pairs de 13h30 à 16h

Prenez rendez-vous à l'ATMP par téléphone au 04.79.31.17.71 (de 8h30 à 12h)

Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

interviennent à la Maison de Justice et du Droit dans le cadre de leurs missions (suivis judiciaires, rappels à la loi, compositions pénales...)